

## Règlement du jeu concours « Grand Jeu Mes années Bac »

### ARTICLE 1 : Organisateur du Jeu

Les éditions Bordas, 30 avenue Pierre de Coubertin 75013 Paris (ci-après désignées sous le nom « Bordas »), une maison d'édition de SEJER, SEJER société par actions simplifiée au capital de 9.898.330 €, dont le siège social est situé 30 Place d'Italie 75702 Paris, RCS Paris 393 291 042, organise du 1<sup>er</sup> août 2019 au 31 décembre 2020 minuit un jeu concours intitulé « Grand Jeu Mes années Bac » en partenariat avec la société BAYARD PRESSE, société anonyme au capital de 16.500.000 €, dont le siège social est situé 18 rue Barbès 92128 Montrouge Cedex, RCS 542 042 486, qui édite le magazine Phosphore (ci-après dénommé le « Jeu »).

### ARTICLE 2 : Conditions de participation au Jeu

Le Jeu est réservé aux personnes physiques résidant en France métropolitaine, disposant d'un accès Internet et d'une adresse e-mail valide.

Les salariés, les représentants de Bordas ainsi que les membres de leur famille, et toutes personnes ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu ne peuvent y participer.

La participation au Jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement (ci-après le « Règlement »).

Une seule participation par foyer est acceptée (même nom, même adresse postale).

Les participations des mineurs s'exercent sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'exercice de l'autorité parentale.

Tout formulaire de participation illisible, incomplet, incompréhensible, présentant une anomalie (notamment une adresse électronique non valable), et plus généralement non conforme au Règlement ne sera pas pris en compte.

### ARTICLE 3 : Modalités de participation au Jeu

La participation au Jeu s'effectue par Internet à l'adresse du site [www.editions-bordas.fr](http://www.editions-bordas.fr) (ci-après dénommé le « Site »).

Pour participer, le joueur doit renseigner le formulaire présent sur le Site, en indiquant son nom, prénom, adresse e-mail ainsi que, à titre optionnel sa classe ou celle de l'un de ses enfants.

Le joueur doit déclarer avoir lu et accepté le Règlement en cochant la case prévue à cet effet.

Puis le joueur doit cliquer sur l'une des deux cases suivantes :

- « Je m'inscris et j'accepte de recevoir des informations de la part des Editions Bordas » ; ou
- « Je m'inscris et ne souhaite pas recevoir d'informations de la part des Editions Bordas ».

Une nouvelle page apparaît avec les explications du principe du Jeu ; le joueur doit en prendre connaissance puis cliquer sur « C'est parti ! »,

L'écran du Jeu apparaît, le joueur doit alors tenter de tirer sur le plus de taches d'encre possible, et éviter de tirer sur les livres de révisions Mes années Bac pendant 99 secondes.

Une fois le temps du Jeu écoulé, un écran « Félicitations » s'affiche avec le score obtenu par le joueur. Il doit alors cliquer sur « Découvre ton cadeau ! » pour connaître le prix remporté.

Le message « Bravo ! » apparaît avec l'indication du prix remporté. Il est également précisé au joueur qu'il peut partager le jeu avec ses amis sur Facebook et sur Twitter, et qu'il est inscrit au tirage au sort final pour tenter de remporter un coaching d'une valeur de 180 euros !

La participation au Jeu se fait exclusivement sur le Site. À ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie, courrier postal ou courrier électronique ne pourra être prise en compte.

#### **ARTICLE 4 : Détermination et information des gagnants**

Les gagnants seront désignés de deux manières différentes :

- Par Instants gagnants, dès la fin de leur participation sur la page du Jeu, tous les joueurs se verront attribuer, via le module du Jeu, l'un des lots suivants :
  - o un abonnement Phosphore d'un an (soit 22 numéros) d'une valeur unitaire de 99€ TTC ; ou
  - o un test de coaching par Internet via le site Phosphore d'une valeur unitaire de 30€ TTC ; ou
  - o un hors-série Phosphore d'une valeur unitaire de 9.95€ TTC ; ou
  - o une remise de 5€ TTC à valoir sur un abonnement Phosphore d'un an (soit 22 numéros) d'un montant de 99€.
  
- Par tirage au sort final aux alentours du 4 janvier 2021, un seul des joueurs parmi l'ensemble des participants se verra attribuer le lot suivant :
  - o Un coaching orientation Phosphore (qui comprend un questionnaire personnalité, 3 séances de 30 minutes avec un conseiller, et un guide d'exercices inter-séance) d'une valeur de 180€ TTC.

Les gagnants, aux Instants gagnants (hors gagnants d'une remise de 5€ à valoir sur un abonnement Phosphore d'un an (soit 22 numéros) d'un montant de 99€), seront contactés par courrier électronique par Bordas aux adresses indiquées dans le formulaire d'inscription, pour une confirmation de leur gain, dans un délai de 30 jours qui suit leur participation gagnante.

Le gagnant du tirage au sort sera contacté par courrier électronique par Bordas à l'adresse indiquée dans le formulaire d'inscription, pour l'informer de son gain, dans un délai de 30 jours qui suit le tirage au sort.

Les gagnants seront également invités, dans le même courrier électronique, à confirmer à Bordas leur nom, prénom et à communiquer leurs coordonnées (numéro de téléphone, email, adresse postale) pour transmission de ses informations à son partenaire Phosphore en charge de leur envoyer leur lot. Les gagnants pourront également, s'ils le souhaitent, donner leur accord à Bordas pour recevoir des informations de la part de Phosphore.

Les gagnants pourront être sollicités par Bordas, dans le même courrier électronique, afin de leur demander, s'ils le souhaitent, d'envoyer une photographie de leurs enfants ou d'eux-mêmes avec le lot gagné, en vue de leur diffusion sur le site internet <https://www.editions-bordas.fr>, la page Instagram [https://www.instagram.com/editions\\_bordas/](https://www.instagram.com/editions_bordas/), et la page Facebook <https://www.facebook.com/toutpoureussir>. En cas d'accord des gagnants, une demande d'autorisation de reproduction et de représentation de leur image ou de celle de leur enfant devra être complétée et signée par ces derniers.

Sans réponse de leur part dans un délai de 8 jours à compter de l'envoi du courrier électronique, les gagnants seront disqualifiés et leur prix sera perdu.

Aucun message ne sera adressé aux gagnants d'une remise de 5€ sur à un abonnement Phosphore d'un an (soit 22 numéros) d'un montant de 99€ qui verront le code promo s'afficher à l'issu du Jeu pour s'inscrire via le site Phosphore.

#### **ARTICLE 5 : Prix**

Par Instants Gagnants, sur la durée du Jeu, il y a au total, à remporter :

- 10 abonnements Phosphore d'un an (soit 22 numéros) d'une valeur unitaire de 99€ TTC ;
- 30 tests de coaching Phosphore par Internet d'une valeur unitaire de 30€ TTC ;
- 50 hors-séries Phosphore d'une valeur unitaire de 9.95 € TTC ;
- Pour l'ensemble des participants n'ayant pas remporté un des lots susvisés (à savoir un abonnement Phosphore, ou un test de coaching Phosphore par Internet, ou un hors-série Phosphore) : une remise de 5€ TTC à valoir sur un abonnement Phosphore d'un an (soit 22 numéros) d'un montant de 99€ TTC.

Par Tirage au sort final, sur la durée du Jeu, il y a, à remporter :

- Un coaching orientation Phosphore d'une valeur de 180€ TTC.

La valeur indiquée pour les prix correspond au prix public TTC estimé à la date de rédaction du Règlement. Elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

**ARTICLE 6 : Conditions de remise des prix**

Pour les Instants Gagnants, les gagnants (hors gagnants d'une remise de 5€ à valoir sur un abonnement Phosphore d'une durée d'un an) seront contactés par mail et recevront leur prix par courrier électronique (pour les lots « test de coaching via Internet via le site Phosphore ») ou postale (pour les lots « hors-série Phosphore » et « Abonnement Phosphore ») dans un délai de 30 jours à compter de leur retour de mail.

Pour le gagnant du tirage au sort final, il sera averti par courrier électronique de son gain et sera recontacté ensuite personnellement par le Coach Phosphore par mail ou par téléphone dans un délai de 30 jours à compter de son retour de mail.

Les prix ne pourront en aucun cas être repris ou échangés contre leur valeur en espèce ou contre toute autre prix, ni transmis à des tiers. Cependant, en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, Bordas se réserve la possibilité de substituer à tout moment aux prix proposés d'autres prix d'une valeur équivalente.

Les prix retournés pour toute difficulté ne seront ni réattribués ni renvoyés et resteront la propriété de Bordas. Le gagnant perd alors le bénéfice de son prix sans que la responsabilité de Bordas ne puisse être engagée.

**ARTICLE 7 : Informations générales**

En participant au Jeu, les gagnants autorisent expressément et gracieusement l'utilisation et la diffusion de leur prénom, le nom, dans toute campagne publicitaire ou promotionnelle pour le compte de Bordas liée au Jeu, sur tout support imprimé et/ou numérique et pour une durée de 2 ans à compter de la clôture du Jeu.

**ARTICLE 8 : Limites de responsabilité**

Bordas ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler, écourter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation ou les modalités de fonctionnement du présent Jeu.

Elle ne saurait être tenue responsable d'un quelconque incident relatif aux perturbations téléphoniques et/ou de réseau, au maniement de l'Internet, aux coupures de courant empêchant un participant de participer au Jeu avant l'heure limite.

Bordas ne saurait être tenu pour responsable en cas de problèmes de livraison des prix.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

Bordas ne saurait également être tenue pour responsable si les formulaires renseignés sur le Site par les participants ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter.

Bordas décline toute responsabilité concernant l'utilisation et les contenus de Facebook et Twitter.

En participant à ce Jeu, chaque gagnant accepte et s'engage à supporter seul tous dommages ou pertes occasionnées ou subies par lui du fait de la mise en possession des prix et de leur utilisation.

#### **ARTICLE 9 : Données à caractère personnel**

Les informations recueillies à partir du formulaire de participation font l'objet d'un traitement informatique destiné à Bordas et son entité juridique de rattachement, en vue de permettre aux joueurs de participer au Jeu. Ce traitement a pour base légale l'exécution d'un contrat qui se traduit par l'acceptation du Règlement du Jeu par le biais d'une case à cocher.

Les participants, s'ils l'ont expressément accepté, seront susceptibles de recevoir des communications de la part de Bordas. Ce traitement a pour base légale le consentement des participants recueilli par le biais d'une case à cocher.

Conformément à la Loi Informatique et Liberté de 1978 modifiée, du Règlement (UE) 2016/679 et de la Loi pour une République numérique du 7 octobre 2016, les participants au Jeu disposent des droits d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité, d'effacement de leurs données, et de la possibilité de donner des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données à caractère personnel après leur décès. Pour exercer ses droits, les participants devront adresser une demande par courrier électronique à [contact-donnees@sejer.fr](mailto:contact-donnees@sejer.fr) en joignant une copie de leur pièce d'identité.

Pour plus d'information : consulter la charte de protection des données personnelles de Bordas : <https://www.editions-bordas.fr/sites/default/files/common/charte-donnees-personnelles-bordas.pdf>.

Les informations recueillies par Bordas par email auprès des gagnants à l'issue du Jeu à savoir nom, prénom, et coordonnées (numéro de téléphone, adresse postale et adresse mail) seront transmises à son partenaire Phosphore afin de recevoir leur lot, et s'ils l'ont expressément accepté, afin de recevoir des informations de Phosphore.

#### **ARTICLE 10 : Modification du Règlement**

Le Règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par Bordas et publié par annonce en ligne sur le site. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Bordas se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

#### **ARTICLE 11 : Litiges & Réclamation**

Le Règlement est régi par la loi française.

Bordas se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du Règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise

notamment sur les modalités du Jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après la fin du Jeu.

#### **ARTICLE 12 : Propriété intellectuelle**

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu, le Règlement compris, sont strictement interdites.

Les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le Site sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs. Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes distinctifs constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.